



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUYANE

Vote électronique du 16 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-13

Avis sur le bilan à mi-parcours du programme de mesures du SDAGE 2022-2027 de Guyane

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, délibérant valablement,

DECIDE

Article 1

D'émettre un avis favorable sur le bilan à mi-parcours du programme de mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 de Guyane.

Fait et délibéré à Cayenne, le 17 décembre 2024,

Le Président du Comité de l'Eau
et de la Biodiversité de Guyane

Patrick LECANTE